

OFFEMONT RÉALITÉS

Bulletin Municipal
Décembre 1985



L'Hôtel du District

SOMMAIRE	PAGES
Le mot du Maire	3
Etat Civil	4 - 7
Séances du Conseil Municipal	7 - 14
Renseignements généraux	
Service national	15
Informations générales	
La noge	18 - 19
Commission des Travaux	19 - 20
Commission des Sports et Loisirs	20 - 21
Dossier	
Le District	22 - 27
Pierre ARMBRUSTER, menuiserie	27 - 29
Danielle PERICARD et la poésie	30 - 32
Cérémonies	
le charnier : l'histoire d'une drame	33
le 11 Novembre	
Souvenirs	

Offemont Réalités

**Bulletin Municipal d'informations
Mairie - 90000 OFFEMONT**

Directeur de la Publication : F. BOUVIER

Publicité s'adresser en Mairie Tél. 84.26.01.49

Le présent numéro a été tiré à 1350 exemplaires par :

Imp. F.O.L - 51, rue de Mulhouse Belfort Tél. 84.21.69.88

Diffusion gratuite - Reproduction et vente interdites

DEPOT LEGAL Numéro 5/85

Crédit Mutuel

PLAN EPARGNE LOGEMENT



**Logez-bien
votre épargne.**

TOUCHEZ 9% NET D'IMPOT, EMPRUNTEZ A 7%.

PRÊTS CONSTRUCTIONS
CRÉDITS PERSONNELS
PRÊTS BONIFIÉS AUX ARTISANS
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS
commerciaux

LIVRET BLEU A 6,50 % net d'impôt
ÉPARGNE LOGEMENT
PLACEMENTS FINANCIERS
ASSURANCES
VOYAGES

Crédit  Mutuel
Les uns les autres.

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE

CMDP

BELFORT CENTRE
PLACE DE LA REPUBLIQUE
Tél. 21.47.59

VALDOIE
22 rue Carnot
Tél. 26.59.33

BELFORT VOSGES
103 avenue Jean Jaurès
Tél. 21.26.30

**Bureaux ouverts du mardi au samedi inclus
Fermé le lundi**

**ET 3 GUICHETS AUTOMATIQUES DE BANQUE
A VOTRE SERVICE 24 H SUR 24**

LE MOT DU MAIRE

Le District de l'Agglomération Belfortaine - le D.A.B. - réunit aujourd'hui les Communes de BELFORT, BAVILLIERS, CRAVANCHE, DANJOUTIN, DENNEY, ELOIE, ESSERT, OFFEMONT, PEROUSE, ROPPE, VALDOIE et VETRIGNE, soit une population de plus de 75.000 Habitants.

Le District c'est aussi et en particulier :

- 285 kilomètres de canalisations d'eau potable, et 26.000 m³ d'eau distribués quotidiennement en provenance de Sermamagny et de Mathay.
- 247 kilomètres de canalisations d'eaux usées.
- 24.000 tonnes d'ordures ménagères collectées et brûlées annuellement.

Actuellement les services de l'eau, de l'assainissement, de l'enlèvement et de l'incinération des ordures ménagères sont regroupés à l'Hôtel du District présenté en couverture de ce dernier numéro d'OFFEMONT-REALITES pour 1985.

L'Hôtel du District, investissement coûteux certes, mais indispensable, a été édifié de Juillet 84 à Août 85, Boulevard Dunant à BELFORT, et occupé en septembre dernier.

Ce bâtiment d'architecture très moderne, dessiné par le cabinet OUDARD-PREVOT, abrite dans des locaux clairs, spacieux et fonctionnels, les services districaux autrefois installés à l'Hôtel de Ville de BELFORT ou disséminés dans différents quartiers de la Ville.

Le Président et les Vice-Présidents y ont leurs bureaux, et une très agréable salle de réunion, d'où l'on bénéficie d'une vue splendide sur le Château, peut accueillir les participants aux multiples commissions.

Pour tous renseignements, le public peut appeler téléphoniquement le District en composant le 84.22.77.99, ou s'y rendre aisément en empruntant les lignes de bus de la C.T.R.B. Un vaste parking offre par ailleurs de nombreuses places de parking.

Ainsi 12 ans après qu'un arrêté préfectoral ait officialisé la création du District, celui-ci devient progressivement un organisme majeur et autonome, à l'image de son aîné le D.U.P.M., le District Urbain du Pays de Montbéliard.

C'est, et ce sera toujours plus, un instrument précieux de coopération intercommunale dans le domaine des besoins fondamentaux des communes de la périphérie belfortaine, grandes ou petites, dans le respect de leur indépendance et leurs particularités.

LE MAIRE,

ETAT CIVIL

NAISSANCES

BEAUME Olivier	né le 28 Septembre 1985	à BELFORT (Tre)
BEN CHAOUACHA Mohamed	né le 14 Août 1985	à BELFORT (Tre)
BENMAHDI Mélissa	née le 21 Octobre 1985	à BELFORT (Tre)
BENMAHDI Sonia	née le 3 Juin 1985	à BELFORT (Tre)
BOUDJADJA Smalah	née le 16 Octobre 1985	à BELFORT (Tre)
DUPONT Grégory	né le 27 Juillet 1985	à BELFORT (Tre)
ELHNA Redouane	né le 16 Septembre 1985	à BELFORT (Tre)
FAUTSCH Jérémy	né le 5 Octobre 1985	à BELFORT (Tre)
HUC Camille	née le 19 Juillet 1985	à BELFORT (Tre)
HUMBLOT Jérémy	né le 6 Septembre 1985	à BELFORT (Tre)
KOT Charlotte	née le 19 Août 1985	à BELFORT (Tre)
LAHMADI Sarah	née le 10 Août 1985	à BELFORT (Tre)
LELONG Audrey	né le 26 Juillet 1985	à BELFORT (Tre)
LE SUEUR Mathieu	né le 15 Février 1985	à BELFORT (Tre)
LIENARD Louis	né le 25 Août 1985	à BELFORT (Tre)
MARCOT Séverine	née le 17 Septembre 1985	à BELFORT (Tre)
MAZZOLÉNI Cédric	né le 2 Octobre 1985	à BELFORT (Tre)
MUNNIER Alexis	né le 4 Octobre 1985	à SCHILTIGHEIM (67)
THOMAS Cindy	née le 12 Septembre 1985	à BELFORT (Tre)

MARIAGES

- Mariage de Eric Denis LAIR
et de Sylvie Gabrielle LE SUEUR, du 15 Juin 1985.
- Mariage de Ahmed CHENNIKI
et de Farida TELDJOUNE, du 22 Juin 1985.
- Mariage de Jean-Pierre François REGNARD
et de Dominique LAURENT, du 22 Juin 1985.
- Mariage de Dominique OESTERLE,
et de Sylvie GAMBERONI, du 6 Juillet 1985.
- Mariage de Bernard Louis LAIR
et de Patricia RICKLIN, du 3 Août 1985.

Mécanique générale - Chaudronnerie - Mécanosoudure

S.a. A. Lepaul et Fils
AU CAPITAL DE 100.000 FRANCS

Tél. (84) 26.01.30

11, RUE DE LA GARE
OFFEMONT
90300 VALDOIE

BANQUE C.I.A.L. BELFORT
R. C. BELFORT 73 B 61
Locataire Gérant du Fond
M. A. LEPAUL
CODE APE 2108
SIRENE 300 124 591 00011

Mariage de Frank Jean REINHARDT
et de Anne-Marie RIETH, du 10 Août 1985.

Mariage de Eric Claude KIRAZIAN
et de Yolande BRUCHON, du 31 Août 1985.

Mariage de Robert Marcel André MEYER
et de Bernadette Marie-Thérèse BONMARCHAND, du 5 Octobre 1985.

Mariage de Claude Raymond André PERRIGUEY
et de Monique Claudette LEMAIRE, du 2 Novembre 1985.

Mariage de Pierre Lucien MONNIER
et de Sylvie Gilberte CAVESTRI, du 2 Novembre 1985.

DONS

Don anonyme	100 F	Amicale du Personnel Communal
M. et Mme FROEHLI	100 F	Coop. Scol. Offemont - Centre
Mme CUENOT	10 F	Bureau d'Aide Sociale
Don anonyme	65 F	Bureau d'Aide Sociale
Don anonyme	100 F	Bureau d'Aide Sociale
Don anonyme	230 F	Bureau d'Aide Sociale
M. DE MADDALENA	50 F	Bureau d'Aide Sociale
Don anonyme	100 F	Bureau d'Aide Sociale
M. et Mme BROUQUE	20 F	Club des Anciens

QUETES A MARIAGES

BALLAY - GESTER	49,00 F	Bureau d'Aide Sociale
GALMICHE - STOCKER	333,00 F	1/2 Caisse des Sapeurs-Pompiers
BOULAHOUACHE - GUEMMOUR	60,00 F	1/2 Bureau d'Aide Sociale
LITZLER - MEYER	70,50 F	Bureau d'Aide Sociale
		Bureau d'Aide Sociale



Marcel FALLOT

CYCLES - MOTOS

6, Avenue Jean Moulin - BELFORT

Téléphone : (84) 21.11.25

oudu

BELFORT
73 8 61

lu Fond
PAUL
APE 2108
591 0011

BARDOT-CLEMENT	338,70 F	1/2 Bureau d'Aide Sociale 1/2 Ass. Sportive d'Offemont
BAUMEISTER - INVERNIZZI	196,10 F	Ass. «Les Papillons Blancs»
BITTIGER - LANG	204,45 F	Club des Anciens
LAIR - LE SUEUR	65,90 F	Bureau d'Aide Sociale
CHENNIKI - TELDJOUNE	58,80 F	Bureau d'Aide Sociale
REGNARD - LAURENT	300,95 F	Bureau d'Aide Sociale
OESTERLE - GAMBERONI	197,95 F	Ass. «Les Papillons Blancs»
LAIR - RICKLIN	81,65 F	Bureau d'Aide Sociale
REINHARDT - RIETH	200,00 F	Bureau d'Aide Sociale
KIRAZIAN - BRUCHON	417,00 F	1/2 Bureau d'Aide Sociale 1/2 Club des Anciens
MEYER - BONMARCHAND	142,00 F	Bureau d'Aide Sociale
PERRIGUEY - LEMAIRE	134,00 F	Centre Professionnel des Paralysés d'Etueffont.
MONNIER - CAVESTRI	437,35 F	1/2 Amicale du Personnel Communal 1/4 Coop. Scol. Prim. Jean Macé 1/4 Coop. Scol. Mater. Jean Macé
Noces d'Or TISSIER	241,90 F	Bureau d'Aide Sociale.

DÉCÈS

- Décès de Lucie Célestine REINICHE, Veuve REMY, âgée de 91 ans
du 7 Juillet 1985 à BELFORT (Tre)
- Décès de Henri Roger Alain FRIEDERICH, âgé de 57 ans
du 15 Juillet 1985 à DROUX (Hte-Vienne)
- Décès de Reine Marguerite Marie DUMONT, Veuve PEQUIGNOT, âgée de 75 ans
du 22 Juillet 1985 à BELFORT (Tre)
- Décès de Ginette Thérèse GUILLEMIN, épouse GUILLEMIN, âgée de 49 ans
du 26 Juillet 1985 à BELFORT (Tre)
- Décès de Marguerite Rose PESAVENTO, Veuve ENGEL, âgée de 78 ans
du 15 Août 1985 à GIROMAGNY (Tre)
- Décès de Ketty Sophie Julie DISSAUX, âgée de 3 ans
du 16 Août 1985 à BESANÇON (Doubs)

Ambulancier

SARL KIRAZIAN

A VOTRE SERVICE

**JOUR
et
NUIT**

TOUTES DISTANCES

38 Rue de l'Etang - 90300 VALDOIE -

Tél. 84.26.03.85

Décès de Paul Clément COURTOT, âgé de 65 ans
du 3 Septembre 1985 à BAVILLIERS (Tre)

Décès de Mohamed ALOUANE, âgé de 53 ans
du 20 Septembre 1985 à BELFORT (Tre)

Décès de Alexis Emile François MUNNIER, âgé de 4 jours.
du 8 Octobre 1985 à STRASBOURG (Bas-Rhin)

Décès de Anna Joséphine Louise MALZACHER, Veuve BOUVIER, âgée de 63 ans
du 25 Octobre 1985 à OFFEMONT (Tre)

Décès de Charles Emile FERRY, âgé de 79 ans
du 21 Octobre 1985 à BAVILLIERS (Tre)

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 1985

ASSOCIATION SANTÉ

Par lettre en date du 11 juin 1985, le docteur SCHUMLER sollicite pour le compte de l'association santé des quartiers Arsot-Gonghoffer à Offemont, une subvention destinée à financer des actions de prévention destinées à améliorer l'état de santé des habitants des quartiers précités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal rejette cette demande (10 voix contre).

T.U.C.

Après l'exposé de Monsieur André Rausher, adjoint, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de recruter deux jeunes gens qui seront affectés à des «travaux d'utilité collective».

PISCINE - SUBVENTION AUX COOP-SCOLAIRES

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire pour 1985, le versement aux coopératives scolaires de un franc par élève et par séance de natation.

Night Club

71, rue ARISTIDE BRIAND

6 mn de Belfort

*vous réserve le
meilleur accueil*

90000

OFFEMONT

Tél. 26.00.19

Faubourg de France - BELFORT

Michel Blum
BELFORT

La Boulique des Hommes.

Two Tube

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE

Le 2 Février 1985, des individus non identifiés ont pénétré à l'intérieur des locaux de l'école Jean Macé : six vitres ont été ainsi brisées.
Le coût de la réparation s'élève à 2 537,85 F. L'assurance de la commune «Les Mutuelles du Mans» propose le remboursement intégral de cette dépense.
Le Conseil municipal a accepté cette indemnité.

SUBVENTIONS «SÉJOUR A LA NEIGE»

Le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans la séance du 15 Novembre 1984, il s'était prononcé favorablement pour le versement d'une subvention de 150 F par élève pour les 14 élèves de la section d'éducation spécialisée du Collège du Fg des Ancêtres, qui projetaient un séjour à la neige, étant entendu que la décision définitive n'interviendrait que lorsque ce séjour aurait effectivement eu lieu.

Compte tenu que par lettre du 14 Juin 1985, Madame la Directrice adjointe de l'Etablissement précité, précise que le séjour a été réalisé. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder au Foyer socio-éducatif du Collège, une subvention de 150 F x 14 = 2 100 F.

LOTISSEMENT DES CERISIERS

L'exposé de Monsieur Michel Galher deuxième adjoint entendu, le Conseil municipal accepte de ramener la voirie interne du lotissement cité en objet, de 8 m à 7 m, pour permettre l'aménagement de sept parcelles.

Cette emprise de 7 m conduira à la création d'une voie à sens unique de 5 m, et à la construction de deux trottoirs de 1 m de largeur.

Ces travaux de voirie seront entièrement à la charge du lotisseur.

MARCHÉS

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer avec les entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres, les marchés concernant les travaux suivants :

- construction d'un terrain de sport (1ère tranche) (appel d'offres ouvert),
- modernisation du chauffage à la Mairie-Ecole (appel d'offres restreint),
- remplacement des menuiseries des logements des instituteurs à l'Ecole du Centre (appel d'offres restreint).

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN

Le Maire expose au Conseil municipal que l'Assemblée Générale du syndicat mixte des Transports en Commun de l'aire urbaine de Belfort.

- dans sa séance du 14 Décembre 1984 a admis l'adhésion de la commune de Rougegoutte,
- dans sa séance du 20 mai 1985, a modifié, compte-tenu de l'adhésion de la commune précitée et de celle de Boron le 30 mai 1983,

l'article 7 premier paragraphe qui devient :

«Le Comité syndical est composé de 61 délégués :

- 4 membres désignés par le Conseil Général représentant le Département.

GARAGE CARROSSERIE

Société
Automobile
Belfortaine

GILBERT PEROZ
6, rue de Valenciennes
90000 BELFORT
Tél. 28.09.10

CONCESSIONNAIRE
HONDA



coiffure masculine

Jean - Pierre Greget

SAMEDI : Journée continue sur rendez-vous
de 7h à 17h.

64 avenue Jean Moulin - 90000 BELFORT
Téléphone : (84) 21.40.17

- 6 délégués de la ville de Belfort.
- 22 délégués des communes de 2 000 à 10 000 habitants (2 par Commune).
- 29 délégués des communes de moins de 2 000 habitants (1 par Commune)

Par ailleurs, le paragraphe concernant la répartition des voix deviendra :

- Belfort : 526
- Département : 263
- Communes de 2 000 à 10 000 hts : 426
- Communes de moins de 2 000 hts : 213.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, entérine :

- l'adhésion de la commune de Rougegoutte
- la modification de l'article 7 des statuts du syndicats mixte des Transports en commun.

EMPRUNT - RÉALISATION D'UN TERRAIN DE SPORT

Le Maire d'Offemont est autorisé à réaliser auprès de la «Banque Fédérative du Crédit Mutuel», respectivement la Caisse Mutuelle de Dépôts et de Prêts, l'expansion rurale et urbaine, un emprunt d'un montant de 450 000 F au taux de 11,25 % l'an, destiné à financer la réalisation d'un terrain de sport (1ère tranche) dont le remboursement s'effectuera en quinze annuités de 51 855,30 F à partir du 1er Juillet 1985.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effectif des fonds :

- taux réel d'intérêt annuel pour l'emprunteur : 11,25 %,
- montant de l'annuité (capital + intérêts) 51 855,30.

Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1985

DÉCISION MODIFICATION N° 1 : LE MAIRE OPÉRATION HVS

indique que, lors du vote du budget primitif 1985, les crédits reportés de l'exercice 1984 concernant l'opération HVS du quartier de l'Arsot paraissaient suffisants pour régler les dépenses du 1er semestre 1985, étant entendu que les dépenses et les recettes se rapportant aux opérations 1985 seraient prises en compte lors de la présentation du budget supplémentaire.

**Ets
ROBINET & Cie**

Tous combustibles solides -
Liquides - Gazeux - Bois
et Charbons - Mazout ESSO -
Propane - Butane -

23 rue de Brasse
BELFORT
Tél. 21.48.74



**METAL
EST
S.A.R.L.**

Serrurerie
Fer - Alu
Ferrerie
Double-
Fenêtres
Coulissantes

2, rue de Frahier
70400 CHALONVILLARS
Tél. 28.61.00

Or, il s'avère que certaines factures de travaux seront à régler avant cette présentation. Il est donc proposé au Conseil municipal d'inscrire en section d'investissement :

- en dépenses au compte 23, travaux pour opération HVS : 2 000 000 F,
- en recettes : 2 000 000 F correspondant aux subventions à recevoir de l'Etat, de la Région, du Département et de la Caisse d'allocations familiales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette décision modification, étant entendu que celle-ci apparaîtra au budget supplémentaire 1985.

DÉROGATIONS SCOLAIRES

Le Maire expose au Conseil municipal que l'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 Juillet 1983 a défini les nouvelles règles de répartition entre les communes concernées des dépenses de fonctionnement et d'annuités d'emprunt des écoles maternelles, des classes enfantines, et des écoles élémentaires publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

D'une manière générale les communes de résidence des élèves doivent participer aux charges financières supportées par les communes d'accueil.

Ces nouvelles dispositions devraient entrer en application le 1er Septembre 1985 (circulaire préfectorale n° 85-57 du 30 Avril 1985).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de ne pas s'opposer aux demandes de dérogation présentées par les élèves d'Offemont désirant fréquenter des écoles extérieures, primaires ou maternelles étant entendu qu'il n'y aura pas de participation financière de la commune d'Offemont ;
- d'accorder un avis favorable aux demandes de dérogations présentées par les élèves des communes extérieures désirant continuer leur scolarité dans les écoles d'Offemont, primaires ou maternelles, étant entendu que la commune d'Offemont ne demandera pas de participation financière aux communes d'origine ;
- de réexaminer cette question au cours de l'année scolaire 1985-1986, afin d'adopter éventuellement d'autres dispositions pour l'année scolaire 1986-1987.

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 1985

DROIT DE LICENCE - DÉBIT DE BOISSON

Pour l'application des dispositions de l'article 39 de la Loi des Finances pour 1985, les Conseils Municipaux sont autorisés à prendre jusqu'au 30 Septembre 1985 des délibérations ayant effet au 1er Janvier 1985.

Ce qui permet de modifier le tarif annuel du droit de licence fixé au 1er Janvier 1985 dans le :

Daniel JARDON

CARROSSERIE

PEINTURE

AUTOMOBILE

20, rue Aristide Briand OFFEMONT

Tél. (84) 26.35.30

UNE MAISON SANS SOUCIS
MAISON "BELVIL"



Constructions traditionnelles personnalisées

PRIX FERME ET DEFINITIF
Ce modèle sur 1
375.000 F TTC
(Sauf papiers et peintures),
pour surface 1
(prix mars 84)

BECC. BELVIL
1 rue Lecourbe VIEUX-BELFOR
Tél. (84) 26 24 04

Je désire, sans engagement de ma part, une information complète sur constructions
NOM _____ Adresse _____

Je possède un terrain _____ Je recherche un terrain à _____

limites prévues par l'article 39 de la Loi des Finances susvisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer ce tarif au taux maximum prévu par l'article 39 susvisé soit 500 F (communes de 1001 à 10.000 habitants).

STAND DE TIR PIERRE DOUFRES - ACHAT DE LA VILLE DE BELFORT

Monsieur RAUSHER André, Adjoint expose au Conseil municipal que la Ville de Belfort suite à une délibération de son Conseil municipal en date du 28 Juin 1985 se propose :

1°) d'accepter la remise gratuite de l'ensemble des installations de la Société de Tir «La Miotte - Belfort» sises à Offemont sur des terrains d'une contenance totale de 1 ha 46 ca et cadastrés section AB lieudit «Le Ballon».

2°) de prendre l'engagement de réaliser des travaux de sécurité dans un délai de 2 ans après la cession.

3°) de passer une convention avec la Société de Tir La Miotte - Belfort pour la mise à disposition de celle-ci des installations rénovées.

Le Conseil municipal de Belfort sollicite l'avis de la Commune d'OFFEMONT.

Le Conseil Municipal après avoir rappelé :

- que le Stand Pierre Dollfus a été transféré en 1926 du Quartier du Mont à BELFORT, en cours d'urbanisation, à l'Arsot-Offemont quartier non encore urbanisé.
 - qu'actuellement l'Office H.L.M. a implanté dans ce secteur un ensemble de plusieurs centaines de logements.
 - qu'une opération H.V.S a été récemment réalisée, accompagnée d'un détournement du CD 13, afin d'atténuer pour les locataires H.L.M. les nuisances de toutes natures,
 - qu'à l'intérieur de l'agglomération belfortaine, l'utilisation d'un Stand de Tir engendre une gêne pour les riverains,
- donne un avis favorable à l'opération projetée par la Ville de Belfort à condition :
- que l'utilisation du Stand de Tir «La Miotte - Belfort» n'entraîne aucune gêne supplémentaire par rapport à celle existant actuellement pour les quartiers de l'Arsot et du Martinet,
 - que l'utilisation de ce stand soit soumise aux mêmes règles et aux mêmes contraintes que les installations de Tir civiles ou militaires situées à l'intérieur de la Ville de Belfort,
 - que la Commune d'Offemont soit consultée avant toute modification importante des installations et des abords.

TRAVAUX DE VOIRIE - EMPRUNT DE 450.000 F

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

Article premier. - Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE de BELFORT, agissant pour le compte de la CAISSE des DEPOTS en application du décret n° 71-276 du 7 Avril 1971 et aux conditions de cet établissement, l'emprunt de la somme de F 450.000 destiné à financer DES TRAVAUX DE VOIRIE, et dont le remboursement s'effectuera en 15 ANNEES à partir de 1985.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat.

STATION SERVICE

ARAL

m. Jean TERREAU

75 avenue J. MOULIN

BELFORT tél. 21.35.42

VIDANGE - GRISSAGE
RÉGLAGE POLLUTION

TOUS COMBUSTIBLES
MAZOUT ELF FRANCE
ELF GAZ-HOUILLES et BOIS SCIERIE

JACQUOT MICHAUT

88 avenue Jean Jaurès

BELFORT tél: 21.55.26

Article 2. - La Commune disposera, pour retirer les fonds, d'un délai de six mois à partir de la date de la signature du contrat par le représentant de la Caisse d'Epargne.

Si, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, il sera procédé à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

Article 3. - Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera QUINZE ANNUITÉS constantes comprenant le capital et les intérêts, calculés au taux indiqué ci-dessus.

Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

Article 4. - Toute annuité non versée à la date à laquelle elle sera devenue exigible portera intérêts de plein droit à partir de cette date au taux indiqué du prêt majoré de 3 unités.

Article 5. - La Commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la deuxième moitié d'amortissement, mais seulement à la date d'une échéance normale et avec préavis d'un an.

Ces remboursements donneront lieu au paiement d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêts du capital remboursé par anticipation.

Article 6. - La Commune s'engage :

1°) à affecter, dès leur encaissement, à des remboursements anticipés pour lesquels il ne sera exigé ni préavis ni indemnité, les subventions qui viendraient à être attribuées après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire sa participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt ;

2°) à reverser sans délai les sommes non employées dans le cas où l'opération pour laquelle le prêt a été consenti ne serait pas réalisée ou serait d'un coût inférieur au montant prévu.

Article 7. - La Commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs, ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

Article 8. - Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES

Monsieur RAUSHER André, Adjoint expose au Conseil municipal qu'au cours d'une réunion des Communes forestières du Tre de Belfort tenue à Valdoie, il a été décidé de créer une Association des Communes forestières propre au seul Tre de Belfort.

S.A.R.L. B. JAHIER - BELFORT

Produits laitiers

Crèmes glacées

Surgelées

4 rue Charles de Gaulle

Tél. 84.26.01.00

Tél. 84.26.00.13

OFFEMONT (90300 VALDOIE)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, l'adhésion de la Commune d'OFFEMONT à cette association.

SUBVENTION «SOUVENIR FRANÇAIS»

Le Maire expose au Conseil municipal que le «Souvenir Français» vient de procéder à la rénovation du Monument des Fusillés du Maquis du Chérumont, propriété de la Commune d'OFFEMONT.

Le coût des travaux s'élève à 11.990 Francs.

Le Délégué Général du «Souvenir Français» sollicite à cette occasion une subvention de 6.000 Francs représentant approximativement 50 % du coût précité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder la subvention sollicitée. La dépense sera inscrite au Budget supplémentaire 1985, et versée au Compte du «Souvenir Français», B.N.P. BELFORT n° 073 946 / 15.

SOCIÉTÉ MUTUALISTE

Le Maire indique, que les sommes versées par les Agents Communaux de la Commune d'OFFEMONT affiliés à la Société Mutualiste Complémentaire de la Sécurité Sociale du Personnel de la Ville de Belfort, se sont élevées à 9.936,77 Francs pour 1984.

En conséquence, et conformément aux conventions précédemment établies et en usage depuis l'adhésion du Personnel, le Conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à verser à la Société Mutualiste, une subvention égale à 50 % de ces cotisations soit 4.968 Francs.

EMPLOIS T.U.C.

La Commune emploie actuellement trois «TUC».

Le Conseil municipal, après délibération, décide de leur accorder la prime mensuelle de 500 F prévue par les textes en vigueur.

F.D.E.C. 1986

Le Maire expose au Conseil municipal que lors de la réunion cantonale du 12 Septembre 1985, tenue à la Mairie d'OFFEMONT et concernant la répartition entre les Communes du Canton d'OFFEMONT, d'une somme de 369.473 Francs, l'opération suivante concernant la Commune d'OFFEMONT a été retenue :

- Construction d'un égoût d'eaux pluviales Rue Sous la Miotte, et réfection de la chaussée de cette même rue (1ère tranche) :

Montant des travaux	720.000 F
Subvention 29,8 %	214 743 Francs

**COUVERTURE
ETANCHEITE
ZINGUERIE**

HOUZE S.A.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le projet présenté, et sollicite l'inscription de cette opération au programme 1986 du F.D.E.C.

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 1985

MAITRISE DE L'ENERGIE - MENUISERIES EXTÉRIEURES - AVENANT N° 1

L'exposé du Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à passer avec les Etablissements EST-ALU 16, rue des Eglantines à BESSONCOURT, titulaires du marché du 14 Août 1985, un avenant n° 1 pour la fourniture et la pose de deux menuiseries supplémentaires en aluminium dans la cage d'escalier du bâtiment Mairie-Ecole, Montant T.T.C. de cet avenant : 7.436,22 F.

MARCHES D'INGENIERIE ET D'ARCHITECTURE SIMPLIFIÉS

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à signer avec le Groupement Régional des Ingénieurs-Conseils, deux marchés d'ingénierie et d'architecture simplifiés.

- L'un pour les travaux de réorganisation du chauffage dans le bâtiment Mairie-Ecole,
- L'autre pour le remplacement des menuiseries extérieures au 1er étage du bâtiment Mairie-Ecole.



MENUISERIE RUI

Ateliers 90000 PEROUSE
Bureaux : 141, Avenue d'Altkirch
90000 BELFORT - Tél. 84.26.00.70

LES TRACTEES DES PETITS ESPACES

Outils  WOLF

Chez votre Conseiller Officiel:

Ets DI MARCO
TOUT POUR LE JARDIN

Vente et Réparation

12 bis. Route de Montbéliard
 90400 ANDELNANS
 Tél. (84) 22.30.51



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SERVICE NATIONAL

Si vous êtes nés en :
- Juillet 1968
- Août 1968
- Septembre 1968
- Octobre 1968

RECENSEMENT JANVIER 1986 en Décembre 1985 A LA MAIRIE

Où ? Comment ?

A la Mairie de votre domicile, muni :

- d'une pièce d'état civil (livret de famille ou fiche familiale d'état civil)
- d'une pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité).

Vos parents peuvent effectuer cette démarche à votre place, mais votre intérêt est de l'effectuer vous-même.

VOUS RECEVREZ :

- Un «récépissé de recensement» sur lequel est indiqué votre Bureau du Service national (B.S.N.) auquel vous pouvez toujours vous adresser pour vous renseigner.
- Une brochure illustrée «le service national et vous».

ATTENTION :

Celui qui ne se fait pas recenser est «recensé d'office», avec les inconvénients qui peuvent en résulter pour lui par la suite.

PEINTURE - PAPIER PEINTS
RETELEMENTS MURAUX
VITRERIE

CUNCON & C^o

RAVALEMENT
DE
FACADES

106 rue Aristide Briand
90300 OFFEMONT
Tél. 84.28.04.02



NOUVEAU MAGASIN
13, rue Thiers à BELFORT
Tél. 84.28.99.06

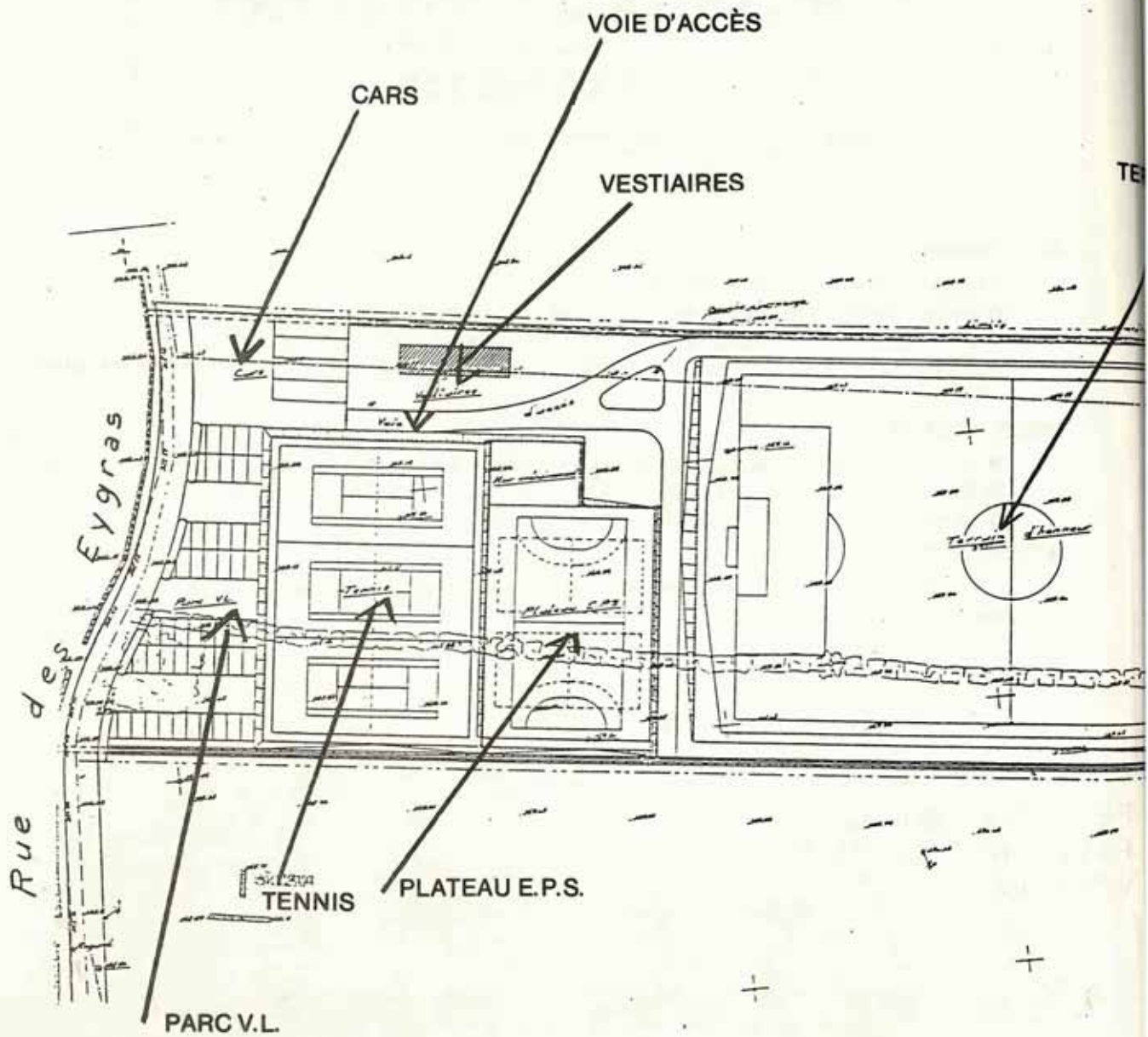
L'ENFANT DO

SPECIALISTE
MOBILIER ENFANT
PUERICULTURE et JOUETS

Livraison Gratuite

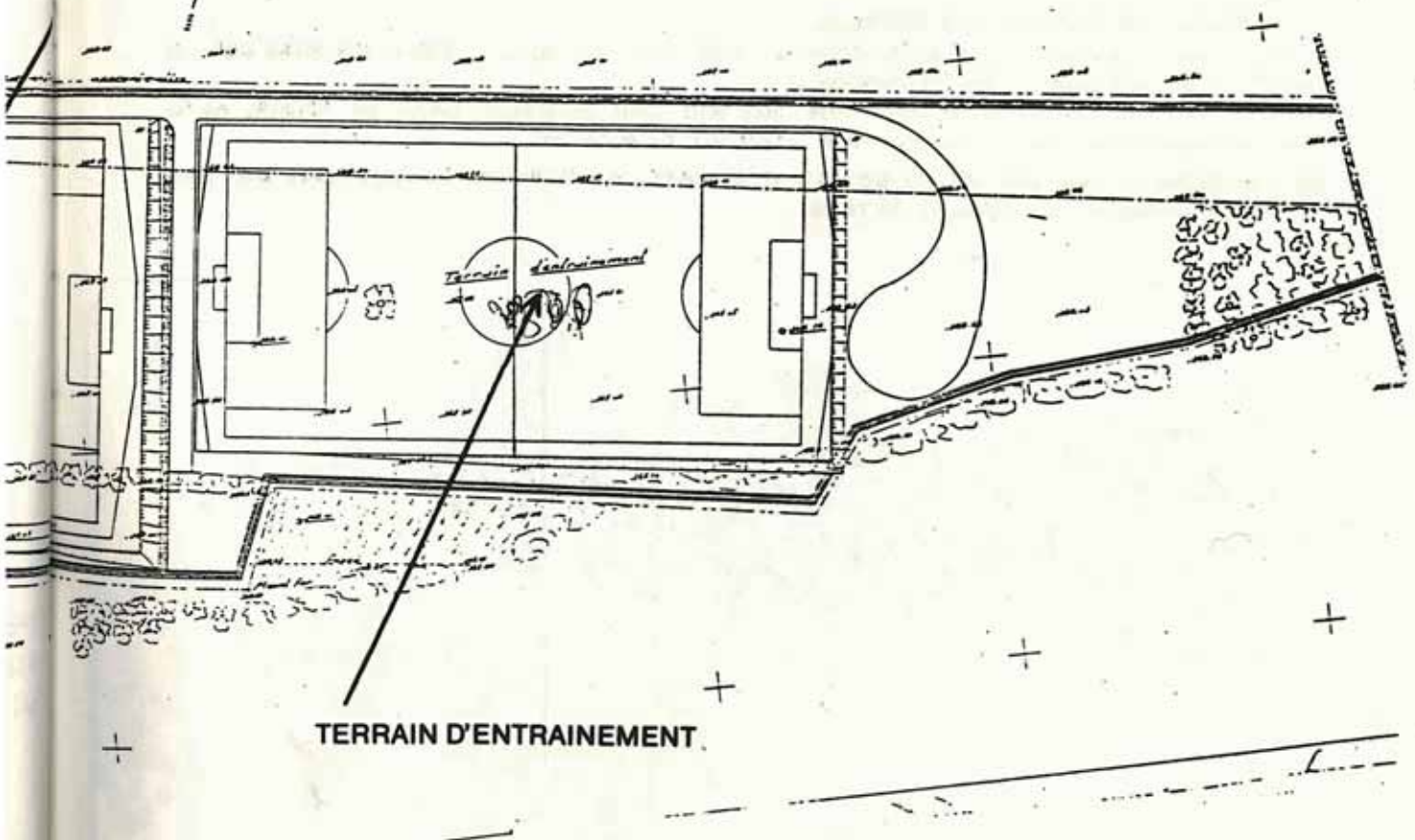
CARTE DE FIDELITE AVEC REMISE IMMEDIATE

PLAN DU COMPLEXE RÉALISATION, R. DES



LE SPORTIF DONT LA BAS, EST COMMENCÉE

TED'HONNFUR



TERRAIN D'ENTRAINEMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

DANGER! CAS DE RAGE A OFFEMONT

Dans le courant de l'automne, une personne se rendant aux Soiras, remarque un renard assis au bord de la route, à quelques dizaines de mètres des maisons composant le hameau. Monsieur Cunchon, Président de la Société de Chasse, prévenu du comportement anormal de l'animal, l'abattait et demandait aux services vétérinaires de procéder à une autopsie du corps. Les résultats étaient positifs : le renard abattu était enragé.

Pour les neufs premiers mois de l'année 1985, 12 cas de rage ont été recensés dans le Territoire :

- 1 cas de rage à Offemont (renard)
- 1 cas de rage à Valdoie (renard)
- 2 cas de rage à Essert (poney)
- 1 cas de rage à Bavilliers (renard)
- 2 cas de rage à Lachapelle sous Rougemont (renards)
- 1 cas de rage à Rougement le Château (renard)
- 1 cas de rage à Argiésans (renard)
- 1 cas de rage à Urcerey (renard)
- 1 cas de rage à Lepuix-Veuf (ovin)
- 1 cas de rage à Petite Fontaine (renard).

1) Rappelons la conduite à tenir par les promeneurs et les propriétaires de chiens et de chats :

- ne laissez pas divaguer vos animaux.
- ne laissez pas vos chiens à l'attache à l'extérieur, ils risquent d'être attaqués par un renard enragé, même en pleine journée.
- si vous trouvez un animal sauvage quel qu'il soit, vous paraissant perdu ou malade, ne le touchez pas, laissez le où il se trouve et prévenez les autorités.

2) Conduite à tenir par les personnes attaquées, mordues ou contaminées par des animaux enragés ou suspects de rage.



OFFEMONT

- Eviter dans la mesure du possible d'être mordu à la tête : pour cela ne pas fuir en courant ce qui risque d'entraîner une chute.
- Bien observer les caractéristiques de l'animal pour pouvoir l'identifier ultérieurement avec précision.
- Laver abondamment les plaies de morsure à plusieurs reprises avec de l'eau ordinaire et du savon de marseille. Ne pas employer d'alcool ; ne jamais faire suturer immédiatement les plaies de morsure, mais seulement deux ou trois jours plus tard.
- La personne mordue doit consulter son médecin dans les plus brefs délais.

FAITES VACCINER ET TATOUER VOS ANIMAUX

COMMISSION DES TRAVAUX

1) CAMPAGNE DE RÉFECTION DES RUES

* Réalisations

- La remise en état de la rue du Chêne et de la rue de Soiras est achevée.
- La rue de la Gare, jusqu'à l'intersection de la rue Wetsch, a été refaite.
- La réfection des rues Miellet, Debrot et de la Rosemontoise est achevée.
- Le réseau pluvial a été refait complètement, ainsi que les trottoirs.
- La rue des Cerisiers a fait l'objet d'un raccomodage. L'écoulement des eaux pluviales y a fait l'objet de modifications.
- Le drainage d'une nappe d'eau qui constituait une nuisance pour les riverains a été réalisé rue de Gaulle.
- Rue des Commandos d'Afrique, les ruissellements d'eaux qui s'écoulaient à hauteur du terrain de sports ont été mis sous tube.

* Projets

- La rue sous la Miotte devrait être inscrite au budget supplémentaire du District. La mise sous tube de l'écoulement des eaux pluviales permettrait d'élargir la rue, ce qui améliorerait les conditions de circulation à cet endroit, la rue étant actuellement trop étroite et la vitesse des véhicules qui l'empruntent, trop élevée.

Bienvenue à bord !



dtb

Belfort en bus. Belfort facile.

DDB



LA NOUVELLE GENERATION

Un pas de plus dans la perfecti

VOIRE SPECIALISTE : Ets DI MARCO

STIHL
N°1 Mondial

TOUT POUR LE JARDIN
Vente et Réparation
12 bis, Route de Montbéliard
90400 ANDELNANS
Tél. 84.22.30.51

2) CHAUFFAGE DE L'ÉCOLE DU CENTRE

La Mairie, l'école du Centre et les logements de fonction ont désormais un chauffage au gaz. Il a fallu chercher la conduite de gaz qui était en attente à hauteur du Groupe Maternelle, ouvrir la cour et réaliser les branchements nécessaires.

Ces travaux ont permis d'obtenir une grande souplesse dans le cadre du chauffage école-mairie. Chaque secteur est désormais autonome. Des chaudières individuelles ont d'ailleurs été installées dans les logements de fonction.

Le gain des dépenses d'énergie ainsi réalisé devrait avoir des conséquences bénéfiques sur le budget.

3) SANITAIRES

Les nouveaux sanitaires de l'Ecole du Centre ont été mis en fonction à la rentrée scolaire de Septembre.

Tout l'ancien réseau a été supprimé et la séparation des eaux usées et des eaux de pluie réalisée (pour un montant d'environ 50 000 F).

Les travaux ont pu être menés à bien grâce à la conscience professionnelle et au dévouement dont ont fait preuve les employés de l'entreprise TONELLI.

COMMISSION DES SPORTS ET LOISIRS

1) MARCHE POPULAIRE

Les conditions météorologiques n'ont pas été idéales. Un violent orage ayant éclaté le 13 Septembre, une partie du marquage a été effacée, d'où, quelquefois, une certaine confusion... Quatre cents marcheurs ont cependant participé à cette manifestation à laquelle un certain nombre de conseillers municipaux et les sapeurs pompiers d'Offemont ont prêté leur concours. Cette initiative sera reconduite l'année prochaine.

2) COMPLEXE SPORTIF

Les travaux ont commencé. L'adjudication de la première tranche a eu lieu en août. C'est l'entreprise Scanzi qui a été retenue.

La 1ère tranche qui sera réalisée cette année comporte :

- l'accès proprement dit (prolongement de la rue des Eygras,
- la voie d'accès
- la réalisation du terrain d'entraînement en schistes rouges.

Un endroit sera réservé aux pompiers pour s'entraîner sur leur parcours sportif spécial. La seconde tranche pourrait être financée en 1986.



**CHAUFFAGE
SANITAIRE
COUVERTURE**

**Entreprise
ETTWILLER**

Chauffage - Gaz - Tous systèmes

90000 BELFORT - 11 bis, Rue de Saverne
Tél. 84.21.26.66

3) RENCONTRE SPORTIVE DES ÉLUS DU DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DE LA SEMAINE «SPORT POUR TOUS»

Cette amicale confrontation a eu lieu le samedi 5 Octobre et les récompenses ont été remises le 6 Octobre dans la salle d'honneur de l'Hôtel de ville de Belfort.

Les élus offemontois se sont distingués puisque :

- **natation** (50 m. libre) : Madame Menigot Claudette s'est classée 3ème et Madame Allemann Odette 4ème.

- **athlétisme** (dames-60 mètres)

Madame Menigot 3ème

Madame Allemann 5ème

1000 mètres

Madame Menigot 3ème

Madame Allemann 5ème

Poids de 4 kg

Madame Allemann 4ème

Madame Menigot 5ème

Au classement général (course et lancer) Madame Menigot est donc 4ème et Madame Allemann 5ème.

- **Tennis de table**

Monsieur Abrey 6ème

- **Tir**

Monsieur Schildknecht 20ème

Monsieur Rausher 54ème

Monsieur Claudel 71ème

- **athlétisme** (messieurs-60 mètres)

Monsieur Schildknecht 16ème

Monsieur Rauscher 30ème

Poids 5 kg

Monsieur Schildknecht 16ème

Monsieur Rausher 42ème

Au classement général (course et lancer), Monsieur Schildknecht est donc 17ème et Monsieur Rausher 41ème.

Sur un total de 28 communes, la commune d'Offemont a été classée 6ème au nombre de participations. Un grand bravo aux élus qui ont participé à la semaine nationale du sport.



PAVILLONS C.D.R.B.

CENTRE DE DOCUMENTATION et de REALISATION DU BATIMENT

33 Avenue Jean Jaurès

et 18 rue des Huisselets

90000 BELFORT - Tél. (84) 21.49.50 25200 MONTBELIARD - Tél. (81) 91.25.91

100%
TRADITIONNEL



PRETS P.A.P. - P.C. - A.P.L.

- PLAN PERSONNALISE ET TYPE
- PRIX FERME ET DEFINITIF
- NOMBREUX TERRAINS DISPONIBLES

Je désire avoir de plus amples renseignements sur vos programmes sans engagement de ma part

Nom, prénom

Adresse

Tél

Heures de visite

UNE INTERVIEW D'ÉMILE GÉHANT, PRÉSIDENT DU DISTRICT

10, Bd Dunant, à Belfort, une très belle réalisation architecturale a vu le jour courant 1985 : le district a regroupé tous ses services au sein d'un petit hôtel aux murs de terre couleur chocolat. L'innovation est de taille pour les particuliers puisque cette centralisation permet à tout demandeur d'un permis de construire d'obtenir à un seul et même endroit tous les imprimés qu'il ne pouvait autrefois recueillir qu'au prix d'une course longue et harassante pour l'eau et l'assainissement, en ce qui concerne les travaux de branchement et la demande d'abonnement.

Les habitants d'Offemont qui, au même titre que ceux de Belfort, Valdoie, Danjoutin, Essert, Bavilliers, Cravanche, Roppe, Perouse, Etoile, Denney, Vétrigne, font partie du district, bénéficieront sans nul doute de ces avantages.

Afin de mieux connaître le district et les compétences de ces différents services, nous avons eu un long entretien avec le Président Emile Géhant, et l'inspecteur général, Bernard Scholtès qui, avec une chaleureuse courtoisie, nous ont fait l'honneur de ces nouveaux locaux et ont répondu à nos questions. Précisons, avant de relater notre entretien qu'Offemont avec 4 146 habitants, au recensement de 1982, représente 5,46 % de la population du district - le district représentant lui-même 56,21 % de la population du département.

Les délégués de la commune d'Offemont au district sont Monsieur Robert Tritter, Maire, Monsieur Michel Honoré et Monsieur Michel Galher, tous deux adjoints au maire. Monsieur Honoré vice-président du est plus spécialement chargé des problèmes d'enlèvement et du traitement des ordures ménagères ainsi que de l'assainissement.

OR : La création du district est-elle récente ?

M. Géhant : Courant septembre 1973.

OR : Quelle est la superficie des locaux actuels ?

E.G. : 4 niveaux de 400 m² chacun (le dernier n'étant que partiellement aménagé), soit environ 1 600 m². Vous remarquerez d'ailleurs, que malgré l'existence de ces quatre niveaux, nous n'avons pas aménagé d'ascenseur, ce qui nous a permis une économie d'environ 400 000 F. Mais un bureau d'accueil a été créé au rez-de-chaussée afin de pouvoir recevoir toute personne qui le désire, et spécialement celles souffrant d'un handicap physique.

Outre les bureaux vous avez constaté que nous possédons une salle d'archives, une seconde devrait être créée l'année prochaine ; un local technique où une partie du matériel contenu dans nos véhicules est stockée ; une autre salle consacrée aux tirages de plan et enfin une cafétéria où nos employés peuvent déjeuner à midi s'ils le désirent. Il nous reste enfin à déterminer l'aménagement d'une salle libre.

OR : L'ensemble des locaux, et spécialement les bureaux, donne une impression de chaleur et de confort. Les couleurs et l'ameublement varient beaucoup selon les lieux.

E.G. : A l'intérieur d'une enveloppe budgétaire de 500 000 F consacrée au matériel, chacun a eu libre choix de son cadre de travail : moquette, tissu, mobilier. Le socialisme c'est aussi ça !!

CHAUDRONNERIE - CUVES A MAZOUT

Galvanisation à chaud

Ets René RUST

23, rue Aristide Briand OFFEMONT Tél. 84.26.30.00

OR : Quel est le concepteur de la partie architecture ?

E.G. : Le cabinet Oudard-Prévôt. C'est plus particulièrement M. Prévôt qui s'est chargé de cette étude. L'ensemble a coûté 7 millions 300 000 F, financés sur 2 ans par le district, grâce à des emprunts : dans cette somme il faut inclure les honoraires de l'architecte, l'aménagement des abords etc... Nous n'avons reçu aucune subvention. Nous avons d'ailleurs fait le pari d'emprunter à un taux révisable. L'opération est bonne pour l'instant. Pourvu que cela dure...

OR : Le taux est d'environ...?

E.G. : 10 % en 1984, 9,50 et 11 % en 1985 suivant l'organisme prêteur.

OR : Quelle est la mission du District ?

E.G. : S'occuper de toute l'infrastructure sous-terrainne : eaux (adduction, distribution), égouts (assainissement, épuration) ; des ordures ménagères (collecte et incinération), et des pompiers.

OR : C'est-à-dire ?

E.G. : Si l'on veut brièvement résumer les données du problème, il faut distinguer 3 catégories de pompiers : les professionnels, les permanents et les volontaires. Dans le District nous ne fonctionnons qu'avec des professionnels (le centre Jean Moulin) et des volontaires (ceux des communes avoisinantes : Offemont par exemple). Les professionnels ont un statut spécial et les volontaires sont payés grâce à des vacations. Le District de Montbéliard, quant à lui, ne fonctionne qu'avec des permanents, c'est-à-dire des agents municipaux affectés comme pompiers.

A l'heure actuelle, le département paie le matériel d'intervention. Le District paie le personnel et... les communes décident du recrutement et de l'emploi de leurs pompiers ! Actuellement le district règle à Offemont 100 % de ces dépenses dans ce domaine, soit 49 500 F ; idem pour Bavilliers (57 600 F), Danjoutin (40 590 F) et Valdoie (208 000 F). Il règle 7 millions 246 396 F à Belfort soit 52,44 % des dépenses en cette matière. Il règlera 100 % en 1992, chaque année une augmentation identique étant appliquée.

OR : Une importante ponction dans le budget du District.

E.G. : C'est vrai mais c'est ainsi. Nous avons un second secteur : la distribution de l'eau potable, qui nous pose aussi certains problèmes. L'eau pompée dans la plaine du Monceau - et qui est d'ailleurs traitée car trop acide - était insuffisante pour assurer une alimentation en eau correcte de tout le réseau. Valdoie a un puits ; Danjoutin aussi, mais ce dernier est fragile car fréquemment pollué par la Savoureuse. Un accord a été passé avec le District de Montbéliard qui traite l'eau du Doubs à Mathay et nous la revend à raison d'1/5ème des besoins en moyenne. Les eaux du Monceau et de Mathay sont mélangées dans un même bac, remontées par pompes dans 2 réservoirs au-dessus du Mont et l'eau redescend par gravité, dans tout le District. Nous avons récemment fait procéder à une étude et avons constaté que nous pompions 9 millions environ de m³ par

PEINTURE
REJETEMENT DE SOL
RAVALEMENT DE FACADES

Jean
FAUCOGNEY



4, rue Paul Cézanne
OFFEMONT 90300 VALDOIE
Téléphone : 84.26.42.79

**Pierre
FRANCHINI**

Installations

58, Rue Aristide Briand
OFFEMONT
90300 VALDOIE
Tél. 84.26.05.28
et 84.26.33.41

Tuyauterie Industrielle
tous fluides
Toutes pressions
Vapeur Eau surchauffée Gaz
Conditionnement de l'air
Chaud et froid
Ventilation - Climatisation
Régulation
tous systèmes chauffage
Pompe à chaleur - Solaire
Plomberie - Sanitaire
Géothermie

an mais que nous n'en vendions que 6 environ : soit 3 millions de m³ de pertes !! Nous avons donc confié à une société franco-autrichienne, la Phinelec-Seba la recherche des fuites : environ 1 million de m³ ont été déjà retrouvés.

OR : Le prix du m³ d'eau a-t-il beaucoup évolué ces dernières années ?

E.G. : Oui, et ce n'était que justice. En 1983 quand j'ai été élu Président du District, le prix du m³ était de 1,96 F. A la même époque le m³ valait 3,55 F à Mulhouse et 3,33 F à Montbéliard. Il a donc fallu procéder à un ajustement quant au coût réel. D'où une augmentation de 15 % en 1983, et une seconde d'un taux identique en 1984. En 1985, le prix du m³ atteint 2,57 F ce qui est encore nettement inférieur aux chiffres à réactualiser que j'ai évoqués ci-dessus.

OR : Le système de perception s'est-il modernisé, ce qui permettrait d'éventuelles économies ?

E.G. : Oui. Depuis le début de l'année, les consommateurs reçoivent une carte d'auto-relevé où ils doivent porter eux-mêmes leur consommation. Tout se passe bien quand ils relèvent le bon chiffre du bon compteur... De toute manière trois des cinq relevés restent affectés aux contrôles des relevés. Les deux autres ont été affectés à d'autres tâches plus urgentes, tout ces coûts sont traités informatiquement.

OR : Etes-vous bien équipé à ce point de vue ?

E.G. : Oui. J'espère encore faire mieux dans l'avenir... Pour l'instant nous possédons 2 terminaux reliés à un central en Mairie, ce qui coûte au District la somme de 390 200 F qu'il doit reverser à la ville pour l'utilisation du central. Nous allons prochainement mettre en service un micro-ordinateur Bull qui sera utilisé entre centres pour le traitement de textes. (Il est déjà livré).

OR : Vous avez été également investis de la mission d'assainir les eaux usées ?

E.G. : Nous évacuons par an 11 millions de m³ d'eaux de source, d'eaux pluviales, d'eaux usées ; les eaux usées représentent 6 millions 300 000 m³ environ.

OR : Soit 300 000 m³ de plus que ce que vous vendez ?

E.G. : Ce n'est affectivement pas d'une logique évidente, mais l'Alsthom par exemple possède un puits spécial rue du Lavoir et cette eau, l'entreprise l'utilise pour les WC, les lavabos, le refroidissement de certains appareils. De même la Sicalait possède un droit de puisage dans l'Etang des Forges. Les sociétés rejettent donc l'eau qu'elles n'ont pas achetée... ce qui est d'ailleurs parfaitement légal.

Ces eaux usées sont traitées à l'usine d'épuration et renvoyées à la Savoureuse après traitement.

OR : Dans notre commune, il semble que notre réseau d'égouts soit à certain moment à la limite de la surcharge.

E.G. : Pas seulement à Offemont. Aussi construisons nous actuellement un égoût que je qualifierai d'égoût à ciel ouvert le long de la Savoureuse, sur des piliers premier tronçon, Pont de la Gendarmerie, Pont de l'Est, en tuyau de 800 mm à 4 mètres de hauteur. Nous

TOUS CHAUFFAGES (Gaz, Fuel, etc...)
ENTRETIEN - SANITAIRE

Jacques HOSSELET

16 rue des Eygras - 90 OFFEMONT
Tél. 84.26.07.86



SALON

ISABELLE

«LA BIGOUDERIE»

16 rue Aristide Briand - 90 OFFEMONT
Tél. 84.26.28.19



ouvert le lundi après-midi

CUPILLARD

BIJOUTERIE

9, rue Carnot VALDOIE
57, Fg de France - BELFORT

avons fait construire un deuxième tronçon ; Pont de l'Est, Pont Blanc, puis Valdoie. Eloie et enfin Offemont. Le coût total des travaux devrait atteindre 9 à 10 millions de francs.

OR : Des sommes énormes à investir.

E.G. : Un autre exemple : nous devons entretenir 350 kms de conduites d'eaux et de branchements. Deux très grosses conduites de 400 et 500 mm le long de la voie ferrée depuis le Monceau à Valdoie jusqu'à l'Alsthom, Avenue des Trois Chênes à Belfort. Il faudrait absolument la détourner car elle peut éclater à tout moment : comme cela s'est produit 2 fois en 1979, les travaux atteindraient 25 millions de francs !!

OR : Quel autre budget ferez-vous ?

E.G. : Celui des ordures ménagères, ce qui représente 24 000 tonnes par an collectées par 11 bennes.

OR : La collecte du verre, c'est vous ?

E.G. : Elle est malheureusement déficitaire (voir encadré en fin d'article).

OR : Monsieur le Président, quelle est votre opinion sur le socialisme en 1985 ?

E.G. : Au plan du District, il m'apparaît très gratifiant. On a progressé, amélioré ; sans réserve des contraintes budgétaires, on laisse chacun choisir son cadre de vie ; or, la vie professionnelle, c'est une grande part de la vie d'un homme ou d'une femme. C'est important qu'il ou qu'elle l'ait choisi. Au plan national, il y a eu des réalisations extraordinaires, dont malheureusement on parle trop peu, comme l'a si bien dit M. Fabius. Je regrette qu'une affaire comme le Greenpeace masque momentanément les excellentes décisions qui ont été prises. Mais je crois au socialisme et je crois que l'on a montré que l'on pouvait faire de bonnes choses. Demandez aux personnes âgées ce qu'elles en pensent : les repas à domicile, les allocations, etc...

Au cours de ma visite, j'ai remarqué un immense et très beau portrait de Jean Moulin, accroché par celui qui n'est pas seulement le Président du District, mais aussi celui de la FNDIRP, de l'UFAC et plus simplement encore un homme de cœur.

ELECTRICITE GENERALE

Installateur
Agrée



EDF

Roger VILLIG

83 rue Aristide Briand - OFFEMONT (90300 VALDOIE)
Tél. 84.26.05.50

DÉPOSEZ TOUS VOS OBJETS EN VERRE DANS LES RÉSERVES AMÉNAGÉES A CET EFFET

La collecte du verre est actuellement déficitaire, alors qu'elle pourrait rapporter des sommes substantielles qui seraient consacrées à la recherche contre le cancer ; BSN rachète 160 F la tonne de verre. Il faut réunir beaucoup de tonnes... **NE JETEZ PAS VOS VERRÉS A LA POUBELLE.**

D'autant plus que la nouvelle usine d'incinération qui ne chauffe pas à 1 600° comme la précédente mais à 900° a beaucoup de mal à les éliminer. **NE POLLUEZ PAS VOTRE ENVIRONNEMENT.** Ne laissez pas traîner cartons et papiers autour des réserves.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE : LE RAPPORT TRITTER

A titre d'information complémentaire, on peut préciser quelques uns des principaux points développés par Monsieur Robert Tritter dans le rapport qu'il a présenté devant le Conseil de district lors de sa séance du 26 Mars 1984.

Monsieur Tritter constatait, d'une part, la dispersion des services, d'autre part les problèmes de coordination qui en résultaient. L'éclatement des différents services, l'exiguïté des locaux réservés à la cellule centrale, la disponibilité épisodique de certains services travaillant simultanément pour la ville et le District ont conduit le rapporteur à se prononcer en faveur d'une plus grande autonomie du District.

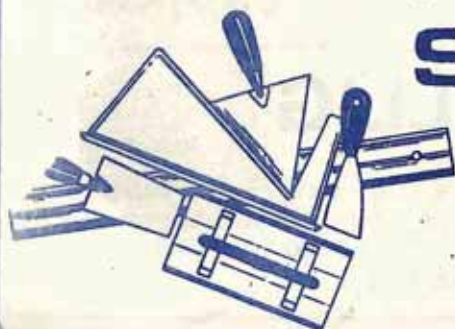
Monsieur Tritter complétait sa proposition en suggérant la construction d'un siège du district boulevard Dunant.

Le Conseil de District par 28 voix pour et 9 abstentions, a adopté les conclusions du rapport de Monsieur Robert Tritter et a décidé la séparation effective des services du District de ceux de la ville de Belfort en ce qui concerne les services administratifs, et la construction de locaux nouveaux, boulevard Dunant.

A l'heure actuelle, les usagers peuvent s'adresser :

1) 10 Boulevard Dunant, Téléphone : 84.22.77.99. aux heures d'ouverture des bureaux (8 h à 12 h et 14 h à 18 h).

TRAVAUX PUBLICS - BATIMENTS - TERRASSEMENTS



S.A

SCHENINI

76, Rue Aristide Briand
OFFEMONT - 90300 VALDOIE
Tél. 84.26.03.88

- pour un branchement d'assainissement
- pour un branchement d'eau
- pour une contestation de consommation
- pour des problèmes de collecte des ordures, de ramassage des «monstres» et d'entretien du réseau assainissement.

2) au : 84.21.10.11. 24 h sur 24 y compris les dimanches et jours fériés pour une fuite d'eau ou un incident quelconque sur le réseau d'eau.

3) au 18 (sapeurs-pompiers qui transmettront) si un égoût se trouve en charge en dehors des heures d'ouverture des bureaux.

PIERRE ARMBRUSTER, MENUISIER, CHARPENTIER ET ÉBÉNISTE

Il n'aime pas le mot «patron» et pourtant, grand, solide, le regard bleu direct, il impressionne. Avec un bon sens qui n'exclut pas la passion pour son métier, il a accepté de répondre à nos questions, faisant preuve d'une gentillesse et d'une patience qui ne se sont jamais démentis tout au long de l'entretien.

OR: Quelle est l'année de création de votre entreprise ?

P.A. : 1971. Nous étions 3 frères, tous menuisiers. Une tradition dans la famille puisque mon grand-père, venu d'Alsace, était déjà menuisier. Mon père également. Ce fut au tour des trois fils, et nos enfants amorcent la quatrième génération !

OR: Une saga familiale que l'on aimerait mieux connaître... Pourquoi avez-vous implanté votre entreprise à Offemont ?

P.A. : Ce local, qui couvre une superficie d'environ 360 m², existait déjà en 1971. C'était à l'origine un dépôt de maçon, qui a ensuite été revendu à un charpentier. Et c'est cet établissement que nous avons acquis en 1971.

OR: Quelle est votre principale activité ?

P.A. : En ce qui concerne les charpentes, le logement neuf se raréfiant, nous compensons par des rénovations. On procède en effet, à l'heure actuelle, davantage à des rénovations qu'à des constructions neuves, car avec la crise, le bâtiment n'est guère prospère. C'est dommage !

La menuiserie extérieure, quant à elle s'est beaucoup industrialisée. Notre activité essentielle est donc la menuiserie intérieure : portes, placards, bibliothèques, équipements d'une cuisine, d'une salle de bains, plinthes, boiseries, tablettes de fenêtres, escaliers, caissons de volets, plafonds, isolation (en particulier en cas d'agencement des combles).

TABAC - JOURNAUX
LIVRES - REVUES
BILLET CTRB (autobus)

Madame FLEURY

**Pour vos réparations
de chaussures - Talon minute**

Monsieur FLEURY

Rue Renoir - OFFEMONT

Tél. 22.46.86

60 000 PERSONNES ÉCOUTENT
DEJA

Centre des 4 As - Belfort -
Tél. 84.22.82.82

RADIOBELFORT

INFOS LOCALES à 7h 30 et 8h 30
12h 30, 18h 30 et 22h 30

JEUX - CONSEILS - DETENTE - MUSIQUES

OR : Pensez-vous que la menuiserie traditionnelle conservera sa place à côté de la menuiserie industrielle ?

P.A. : Je le crois : parce que les gens demanderont toujours du sur-mesure. Evidemment tout se résume à un problème de coût. La menuiserie industrialisée est d'un coût moindre que le sur-mesure. On fait des efforts, en se tournant vers les bois exotiques moins chers.

OR : Pourquoi ?

P.A. : Parce que les bois exotiques ont une croissance continue. Ils grandissent plus vite que les arbres de nos régions : il n'y a pas la croissance de l'été puis l'arrêt de croissance hivernale. Le bois y perd en qualité de veinage - on dit qu'il est plat, uniforme ; mais il y gagne en quantité : d'autant plus que cette croissance continue évite les alternances bois dur - bois tendre (hiver - été) qui existe dans nos arbres.

En effet, si le prix de revient du chêne est si élevé, cela s'explique actuellement par l'importance des déchets quand on utilise ce bois en menuiserie : 40 à 50 %. L'aubier, c'est-à-dire le bois blanc, près de l'écorce, est inutilisable ; le cœur aussi, très fréquemment. Souvent le pied de l'arbre est taché, gercé et ne peut servir que sous forme de bois de chauffage.

Ces pertes importantes expliquent les prix élevés. Mais, compensation négligeable, on a un bois qui a une véritable identité.

OR : Comment achetez-vous vos bois ?

P.A. : Je ne choisis pas moi-même mes arbres sur pied. Chacun son métier. Je fais confiance à mon scieur qui, quand il a acheté un lot, l'emmène en scierie, le coupe, et le fait sécher.

OR : Faites-vous sécher du bois ici ?

P.A. : Oui, mais assez peu. Le séchage naturel est très long. Il faut compter 1 centimètre par an. Malgré tout, je ne suis pas favorable au séchage mécanique car les pores du bois se ferment et le bois, dans ces conditions, n'a plus la même résistance mécanique.

OR : Quels sont les bois les plus chers ?

P.A. : Dans l'ordre on peut citer le noyer, le chêne, le merisier. Chaque région a d'ailleurs sa mode : ici, c'est le chêne. En Bretagne c'est le châtaignier ; en Charente, c'est l'orme ou plutôt c'était, car les ormes meurent dans toute l'Europe.

OR : Etes-vous tributaire de la mode ?

P.A. : Bien sûr. Des représentants qui passent, des clients qui commandent un objet vu dans un catalogue nous dirigent à une incessante adaptation. Dans la gamme des mélaminés par exemple, nous pouvons offrir 170 teintes environ.

OR : Pouvez-vous me citer quelques-unes de vos réalisations «de prestige» ?

STUDIO PHOTO
8, rue de Turenne
(rue du C.E.S.)

VALDOIE

BERTRAND
BESANCON

Téléphone 84.26.52.45

MARIAGES (MAIRIE - EGLISE - DOMICILE)

PORTRAIT (STUDIO ou DOMICILE)

INDUSTRIE

Tous vos travaux photo en 24 ou 48 heures
en laboratoire.

S.A.R.L.

MANCINI-GIRON

PLATRERIE
CLOISONS SECHES
PEINTURE
RAVALEMENT
ISOLATION
(intérieure - extérieure)

24 Av. Jean Moulin - 90000 BELFORT
Tél. 84.21.19.25

P.A. : La charpente de l'école maternelle, les portes du Tribunal de Belfort. On a réalisé une copie des anciennes portes. Un travail colossal. S'il avait fallu les créer de toute pièce, sans modèle de départ, il aurait fallu l'assistance d'un architecte ou d'un décorateur.

OR : Aimez-vous votre métier ?

P.A. : De plus en plus. C'est maintenant une passion. On a un volume, des idées. Il faut créer ; dans certains cas tout se passe comme si l'on créait la pièce autour de la charpente... On essaie quelquefois d'orienter le client lorsqu'on a l'impression qu'il va investir une somme trop élevée pour une satisfaction médiocre...

OR : Vous êtes le «patron» ici ?

P.A. : Je n'aime pas ce terme. Nous sommes huit : comme dans toute équipe, il faut que quelqu'un prenne les initiatives, dirige. Autrefois mes deux frères travaillaient avec moi : ils sont en retraite maintenant. Cela a été dur car, auparavant chacun avait son secteur. Heureusement j'ai une équipe formidable : même si j'ai le dos tourné, chacun dans l'équipe travaille. Et ça, c'est déjà remarquable.

OR : Sous quelle forme juridique êtes-vous organisé ?

P.A. : SARL entre les trois frères.

OR : Êtes-vous satisfait de cette forme de société ?

P.A. : Oui, mais je regrette que les charges qui étaient de l'ordre de 30 % quand nous avons commencé en 1971, soient désormais d'environ 50 %. L'entreprise qui gagne de l'argent doit payer ses charges, ses employés. Si, après ces prélèvements, il ne reste plus d'argent, elle n'investit plus. On bloque alors le système. L'argent devrait pouvoir être davantage redistribué à ceux qui produisent, c'est-à-dire aux employés.

OR : Fermez-vous l'entreprise pour les vacances chaque année ?

P.A. : Oui. Mais vous savez, l'idée de l'entreprise ne me quitte jamais. Avant de partir il faut que tout soit en ordre, et quand on commence ses vacances, on songe déjà à ce qu'il faudra faire en rentrant. C'est passionnant, oui, mais...

Aussi passionnant que l'entretien que nous avons eu, dans un atelier qui fleurait bon le bois, au milieu d'une équipe heureuse d'être là, avec un homme qui parle remarquablement bien et chaleureusement de son métier.



POUR TOUS VOS PROBLEMES



MOUGENOT

Traiteur

76, Avenue Jean Jaurès
90000 BELFORT
Tél. 21.45.15

ECOLE D'ACCORDÉONS

Madame MOUGENOT

76, Avenue Jean Jaurès
90000 BELFORT
Téléphone 21.45.15

DANIELLE PÉRICARD ET LA POÉSIE.

Elle sait merveilleusement parler des fleurs «si belles que notre âme enfin sourit», du petit enfant que, dans son berceau, l'amour maternel caresse, du cœur qui, au fil des jours, s'enivre «doucement des prémices de l'amour».

Avec douceur, avec ferveur, cette jeune femme secrète, nous a parlé de sa planète, de son étoile, la poésie.

OR: Vous commencez, dans un cercle d'initiés, à être connue puisque vous avez déjà publié à la F.O.L. «Divagation» et «Un souffle d'esprit». Votre dernier recueil «L'âme frémissante» vient de paraître. Considérez-vous avoir beaucoup évolué depuis vos premiers poèmes ?

D.P : Oui, incontestablement. J'ai beaucoup travaillé ce troisième recueil afin de trouver des rimes plus riches par exemple.

OR: La création artistique, c'est un inconnu fascinant pour le profane. Pourriez-vous essayer de nous expliquer la naissance, l'écriture d'un poème ?

D.P : C'est un déclic. Je ne trouve pas de mot plus approprié. C'est le brusque surgissement d'une idée ; une phrase ; un rythme. J'ai un carnet dans ma poche et immédiatement, je note la phrase. Quand un poème est commencé, la suite coule. C'est un écheveau qui se dévide.

OR : Avez-vous toujours aimé écrire ?

D.P : Oh oui. Dès l'âge de 6 ou 7 ans j'écrivais des pages entières lorsque j'étais en vacances chez mes grand-parents. Puis j'ai eu une période d'absence à l'écriture. J'ai fait des études au lycée technique et je souhaitais intéresser mes camarades de classe à la poésie. Mais j'ai très rapidement réalisé que la poésie, c'était une abstraction pour les autres. J'ai été découragée, je n'ai plus écrit. Puis j'ai recommencé il y a 6 ou 7 ans, à peu près à l'époque où Christophe, mon fils, est né.

OR : C'est important pour vous d'écrire ?

D.P : Essentiel. Vital même. Et en même temps, extrêmement frustrant parce que le public qui s'intéresse à la poésie est trop clairsemé. Quelquefois, à des journées de dédicace, une seule personne s'intéresse à cette forme de langage. Or, l'écriture, c'est un moyen d'expression : et s'il n'y a pas ou peu de lecteurs, la communication qui est le but même de l'écriture, ne peut aboutir. Il y a donc des moments où on peut être très démoralisé.

OR : L'édition et la distribution des recueils présentent-elles des problèmes particuliers ?

D.P : Oui. L'édition nationale paraît inaccessible. Au point de vue local, il existe la FOL. Peut-être tenterai-je un jour d'envoyer mes poèmes à de grandes maisons d'éditions.

BATIMENT TRAVAUX PUBLICS
ET INDUSTRIELS

entreprise

TONELLI

S.A.R.L. au capital de 216.000 F

15 rue Parmentier - 90000 BELFORT

Tél. (84) 21.16.02

Mais je n'y crois pas trop. Quant à la distribution, elle dépend des parents et des amis. Je peux parfois mettre des recueils en dépôt chez des commerçants compréhensifs. Il y a aussi les dédicaces... Mais en fait je crois que l'on se heurte toujours au même problème : le nombre infime des lecteurs attirés par la poésie.

OR : Que tentez-vous de faire passer à travers vos poèmes ?

D.P : La tendresse, l'amour, l'humanité, la charité, au sens noble du terme.

Danielle Péricard a pleinement atteint son objectif. Ces poèmes sont pleins de grâce, de douceur. Mais, avant toute chose, ils sont très beaux.

**Recueil en vente au magasin
ARTS ET TRADITIONS
place de la grande fontaine
BELFORT.**

QUELQUES POÈMES DE DANIELLE PÉRICARD

DES BAISERS

J'offre d'immenses bouquets de baisers
Des bouquets de baisers si bleus
Que votre cœur commence à trembler
Sous les frissons de vos grands yeux
Des baisers aux cent mille couleurs
Effleurent votre âme un peu frileuse
Font pousser dans votre cœur des fleurs
Aux robes légères et onduleuses
Oh ces baisers au doux parfum
Oh ces baisers au souffle d'amour
Deviennent encore plus enivrants
Lorsque doucement s'en va le jour
Sur vos lèvres souvent ils se posent
En imprimant des mots velours
Quand l'aube entre vos bras repose
Vous voudriez vivre à rebours
Je frôle les pétales de soie blanche
Blottis au fond de mon panier
Votre doux visage soudain se penche
Sur ces beaux bouquets printaniers
Où ma bouche vient de déposer
D'une infinie délicatesse
Des mots à ne pas oublier
Des mots cachés dans mille caresses
Je passe un collier à votre cou
Le noue un peu comme un foulard
Ce collier de bonheur si fou
Qui danse dans un voile de brouillard
Oh ces bouquets de baisers blancs
Oh cette pluie de baisers bleus
Oh ces baisers au souffle tremblant

Qui posent des larmes sur vos cheveux
Oh ces prairies de baisers tendres
Oh ces baisers sous le feuillage
Que dame nature aime reprendre
A ce printemps au cœur volage
Oh ces baisers aux mille couleurs
Oh ces baisers au fond des roses
Oh ce baiser au fond du cœur
Qui de bonheur se repose.

Tu gardes dans les yeux la lune prisonnière
Sur ton front attristé un rayon de soleil
A l'ombre de tes joues un rai de lumière
Un parfum de lilas qui trouble ton sommeil.



Tu vois sur un mur gris de fugitives ombres
Des oiseaux blancs s'envoler dans un coin d'azur
Tes rêves bleus s'anéantir dans les décombres
Ton visage blême trembler dans un miroir obscur.

Tu gardes dans ton cœur l'espoir comme cadeau
Sur tes lèvres le frimas des matins blancs et froids
Sur ton corps la douceur d'un manteau de roseaux
Sur ta bouche les mots inavoués par l'effroi.

Tu rêves aux étoiles qui se reflètent sur l'eau
A la folle émotion des nuits de féerie
Au charme frémissant des parfums lilliaux
Au chemin qui conduit aux pays d'Arcadie.

Oh oui tu rêves aussi aux larmes des rochers
Mais ton corps s'ankylose sous les trop lourdes chaînes
Les astres tu emprisonnes en restant prisonnier
Avide de liberté sans amour pour la haine.

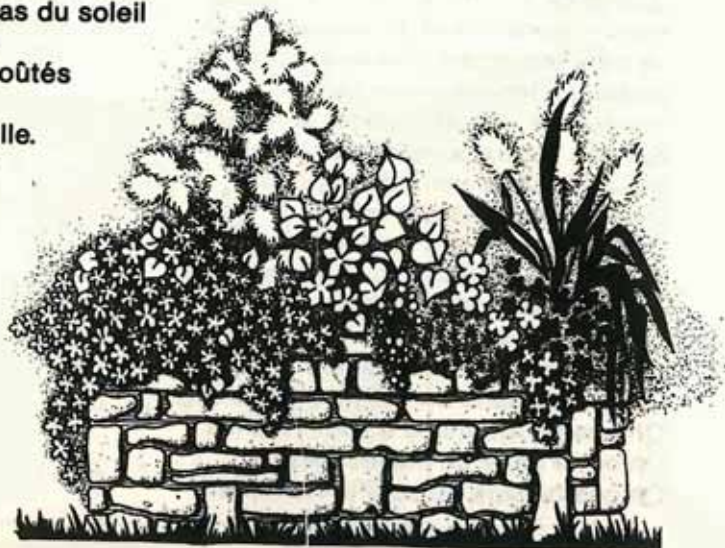


LES CAPRICES DE LA NATURE

Quand le soir offre au jardin sa mélancolie
Lorsque l'herbe s'émeut sous la caresse légère du vent
Et que les roses se ferment comme par enchantement
Sous le regard enflammé du ciel qui rougit
Le chuchotement de la nature attendrie
Est un chant aux parfums enivrants émouvants.

Quand la nuit donne au jardin un calme infini
Lorsque les fleurs apeurées cherchent un manteau de verdure
Et que les lis souffrent encore d'une ancienne blessure
Troublés sous le regard des étoiles qui scintillent
Le tendre murmure de la nature endormie
Est un hymne d'amour aux couleurs de l'azur.

Quand le matin laisse au jardin des larmes de rosée
Lorsque la terre se réchauffe dans les bras du soleil
Et que les pensées élégantes s'éveillent
Sous le regard innocent des oiseaux envoûtés
Le bruissement de la nature apaisée
Est un poème fleuri d'une pensée vermeille.



LA CÉRÉMONIE DU SOUVENIR A LA MÉMOIRE DES FUSILLÉS D'OFFEMONT, le dimanche 29 septembre 1985 à 16 heures L'HISTOIRE D'UN DRAME

L'HISTOIRE

Août-Septembre 1944, l'avance de la Première Armée Française, marque le pas dans la région de Franche-Comté ; apparaît alors, une stabilisation du front aux limites du Territoire de Belfort. Les Allemands, après avoir évacué en hâte, reviennent plus nombreux, s'accrochent au terrain et s'attaquent férocement à tout ce qui leur résiste.

LES FAITS

Le 26 septembre 1944, vingt jeunes combattants de Lure, Roye, Courchaton, Armenans et Vyle les Lure, arrêtés par l'occupant comme Résistants du maquis de Magny d'Anigon et, incarcérés à la caserne Friederich à Belfort, furent fusillés à coups de mitraillettes. Le drame eut lieu à la lisière du bois du Bromont à Offemont.

LE CHARNIER

Le charnier fut fortuitement découvert en avril 1945. En effet, à 500 mètres de la bifurcation du chemin stratégique, dans la grande gorge se poursuivant entre les différentes parcelles du Bromont, en direction de Roppe, exactement au lieu dit «Le Pertus», dans l'angle d'un champ et à quelques trois mètres de la lisière du bois, champ dont le propriétaire, Monsieur MARCHAL, remarquait le mardi 3 Avril 1945, un tas de terre lui paraissant insolite. En regardant de plus près un trou pratiqué dans le tumulus par une bête sauvage, il découvrit un débris de crâne humain. Monsieur MARCHAL ayant prévenu les autorités, le Jeudi 5 Avril, vingt cadavres de civils, vêtus de costumes de travail étaient exhumés de cette fosse mesurant environ 5 mètres sur 2 et ayant 0,50 mètre de profondeur.

Signe particulier, tous ont le crâne éclaté ou fracassé, résultant du mitraillage derrière la tête, l'un cependant portait la décharge en pleine poitrine.

L'IDENTIFICATION

Elle fut rapide et d'ûe, principalement, au fait que le 22 Septembre 1944, entraîent à Friederich, vingt jeunes gens faits prisonniers dans le maquis haut-saônois de Magny d'Anigon. Ils en ressortaient le 26 du même mois, avec la mention «ABGELHOLT» ; au-delà.

La cérémonie de la levée des corps devait avoir lieu le 9 Avril 1945 en présence, notamment, de Messieurs Lucien LAUMET, Préfet du Territoire de Belfort, TERLEZ, Secrétaire Général, CHAIGNOT, Président du Comité Départementale de la Libération.

LE CULTE DU SOUVENIR

Ce bout de terre de France, à jamais sacré, devait recevoir une stèle.

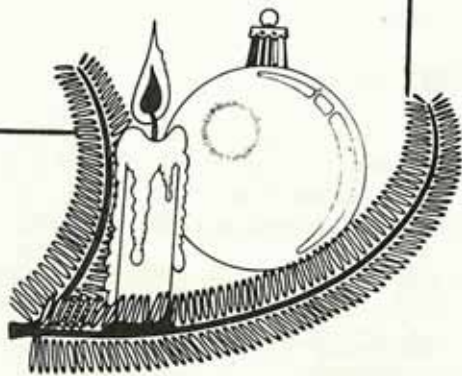
A cet effet, le dimanche 29 Septembre 1946 à 15 heures, a été inauguré un monument érigé par les Prisonniers rapatriés d'Offemont à la mémoire de vingt Français du «Maquis du Chérumont» fusillés à Offemont le 26 septembre 1944. Toutes les autorités civiles, militaires et religieuses du département y assistaient, ainsi que les familles victimes et les groupements patriotiques et de la Résistance.

Il faut noter que le socle a été refait dernièrement, donnant désormais, plus d'assise à l'édifice. Ce travail a été effectué pour partie grâce à l'effort des responsables départementaux du Souvenir Français.

Depuis, tous les ans, le dernier dimanche de Septembre, a lieu une cérémonie du Souvenir. Elle commémore la mémoire de ceux qui, résistant à l'envahisseur et à l'occupant, immortalisèrent les vertus cardinales du Soldat Français ; énergie farouche, courage indomptable, esprit de sacrifice.



*Le Maire et le Conseil
Municipal vous présentent
ses meilleurs vœux pour
l'année 1986*



Le District en quelques notes



L'Hôtel du District, Boulevard Dunant :
une réalisation remarquable.



Monsieur Emile GEHANT, Président du District.



Mr. [Name] in his office.



Miss [Name] and Miss [Name] in the office.



Monsieur ARMBRUSTER...



et l'un de ses employés, dans l'atelier d'Offemont, au 32, rue Aristide Briand - Tél. 84 26 07 32

Quelques réalisations de l'entreprise ARMBRUSTER



Un exercice
qui demande
de la
virtuosité...



La superbe
porte
d'une maison
offemontoise

SOUVENIRS



Une classe à la fin des années quarante



Une classe au début des années soixante

CÉRÉMONIES



Au Charmier ...



Cette tombe
serait ornée ...

Le 11 Novembre



Les objectifs de la commune : création et rajeunissement



Le terrain de sports de la rue des Eygras : c'est parti !



Les W.C. de l'Ecole du Centre : trop vétustes.
Ils vont être démolis et sont d'ores et déjà remplacés par des nouveaux locaux
intégrés à l'Ecole.

Le Cimetière d'Offemont



Lendemain de Toussaint...